

Compte rendu De la réunion de Conseil Municipal du 24 février 2012

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard HUBERT est désigné secrétaire de séance.

Finances publiques

1. Attribution de subventions

Madame Geneviève Blanquart invite le Conseil Municipal à attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Pêcheurs	200.00 €
- CNAS (acompte cotisation 2012)	17 342.30 €
- Association des petites villes de France	413.65 €
- OMS	10 000.00 €
- OMF	2 000.00 €
- Radio Plus à DOUVRAIN	200.00 €
- Ecole Municipale de musique	5 000.00 €
- Assoc. des communes minières Nord – Pas-de-Calais	351.04 €
- Association des Maires du Pas-de-Calais	973.13 €

Adopté à l'unanimité

2. Modification des tarifs de la régie « arts plastiques/poterie »

Madame Francine Charlet propose au Conseil Municipal d'autoriser l'application des tarifs suivants

Activités : arts plastiques

Pas de modification soit

22 € /trimestre pour les habitants de BILLY-BERCLAU

44 € /trimestre pour les extérieurs

Activité : poterie/sculpture

25 € /trimestre pour les habitants de BILLY-BERCLAU

50 € /trimestre pour les extérieurs

150 € : forfait stage : 18 h/semaine (3 jours de 6 heures) durant les vacances scolaires

Adopté à l'unanimité

3. Création d'une régie pour la ludothèque et tarifs

Monsieur Bernard Hubert annonce au Conseil Municipal qu'une ludothèque vient d'être créée dans les locaux du centre culturel et va accueillir le public en mai.

Il propose donc de fixer un tarif pour l'accès à ce nouveau service, à compter du 2 mai 2012 de la manière suivante :

Cotisation annuelle à la ludothèque à partir de la date d'adhésion :

- tarif individuel (emprunt 1 jeu) personne domiciliée à Billy-Berclau	: 10 €
- tarif famille (emprunt 3 jeux) famille domiciliée à Billy-Berclau	: 15 €
- tarif individuel (emprunt 1 jeu) personne extérieure à Billy-Berclau	: 20 €
- tarif famille (emprunt 3 jeux) famille extérieure à Billy-Berclau	: 30 €
- montant forfaitaire en cas de jeu abîmé, pièces manquantes, non restitution	: 15 €

Adopté à l'unanimité

4. Autorisation de signature d'une convention pour un service de paiement en ligne

Afin de mettre en oeuvre un service de paiement en ligne pour les régies "cantine municipale" et "garderie municipale", Monsieur Bernard Hubert invite le Conseil Municipal à autoriser le Maire à signer la convention relative à l'offre " Service Public PLUS ", service de paiement sécurisé en ligne de la Caisse d'Epargne.

La convention a une durée de 3 ans renouvelable

Adopté à l'unanimité

5. Avenant n° 6 au contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux SAMEE

Monsieur Jean Marc Blondiau expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer l'avenant n°6 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux du 16 mai 2004.

Cet avenant qui concerne le marché passé avec la société SAMEE a pour objet l'incorporation au contrat des installations de chauffage de l'EPICERIE SOCIALE, le reste demeurant sans changement.

L'avenant s'élève à **4 812,00 € H.T.** pour un marché initial de 101 566,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 6 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux du 16 mai 2004 comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

6. Admission en non valeur

Monsieur Michel Hennebelle annonce au Conseil Municipal que le comptable du Trésor a informé

Monsieur le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'un titre de recette pour un montant de **58.60 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'intégrer cette somme dans les dépenses de la Commune, article 6541.

Adopté à l'unanimité

7. Débat d'orientation budgétaire 2012

Monsieur Michel Hennebelle rappelle à l'assemblée qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Une première remarque concerne les finances de la Commune : elles sont saines. Les excédents permettront dans les années à venir d'autofinancer intégralement les investissements sans recourir à l'emprunt donc sans augmenter la charge de la dette.

Pour 2012, les dépenses réelles de fonctionnement seront de l'ordre de 7 millions d'euros, les dépenses de personnel représentent environ 48% des dépenses réelles de fonctionnement, les remboursements d'emprunt 16 %. Ces ratios sont normaux par rapport à la tendance des communes de même importance.

Un emprunt est en cours de renégociation dans des conditions permettant d'assurer à court, moyen et long termes, une visibilité et une capacité d'autofinancement de la section d'investissement. De plus les dépenses réelles de fonctionnement sont stables depuis 2008. Elles ont donc sensiblement baissées si l'on tient compte de l'inflation. Cela a été permis grâce à un encadrement strict des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on peut noter une stabilité de l'ensemble des recettes notamment celles provenant d'Artois Comm depuis 6 ans, du SIZIAF et des compensations de l'Etat.

Le projet de budget qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal colle au plus près de la réalité et a été basé sur les dépenses et recettes effectivement réalisées en 2011.

Pour l'investissement, les dépenses seront de l'ordre de 1 700 000 euros : les postes les plus importants sont :

Remboursement du capital des emprunts : 560 000 euros

Aménagement espace culturel : 140 000 euros

Travaux du chemin Winglois et de la rue Mitterrand : 170 000 euros

Les autres postes sont habituels : dépenses d'entretien de voirie (90 000 €), de bâtiments, de matériel divers et de renouvellement des logiciels obsolètes.

En recettes, on retrouvera le FCTVA pour 240 000 euros, des amortissements (opérations comptables) pour 175 000 euros, des cessions d'immobilisations pour 174 000 €, des subventions pour le centre culturel pour 40 000 euros et surtout le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 850 000 €, L'autofinancement dépasse donc les 1 000 000 €, soit près de 15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Impositions locales

Pour mémoire les taux d'imposition communaux 2011 sont :

TH : 10,85 %

FB : 28,28 %

FNB : 37,11 %

Cette année, l'Etat a décidé d'augmenter les bases de 1,8 %. Le Maire, compte tenu du désengagement permanent et continu de l'Etat, envisage de proposer au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,5 % et de laisser inchangés les autres taux, soit TH :

10,85 %

FB : 28,70 %

FNB : 37,11 %

Capacité d'autofinancement, maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, excédents permettant d'autofinancer les prochains gros investissements, maîtrise de la charge de la dette dans les années à venir, le tableau financier de la commune dans une période de régression, est rassurant même si la vigilance reste de rigueur.